

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUSTITUZIONE È ADESIONE À L'ASSOCIU CORSICA
STRATEGIA IN SALUTE SESSUALE (C3S)**

**CONSTITUTION ET ADHÉSION À L'ASSOCIATION CORSE
STRATÉGIE EN SANTÉ SEXUELLE (C3S)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission pour les Politiques de Santé

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse est engagée dans la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et en faveur d'une santé sexuelle positive en particulier à travers les missions des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF-futurs Centres de santé sexuelle et reproductive) de la direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire mais également à travers l'intervention du service jeunesse de la direction de la jeunesse et des sports.

L'ONUSIDA et l'association internationale des prestataires de soins contre le SIDA (IAPAC) ont lancé, depuis 2014, une initiative visant à impliquer les collectivités locales dans la lutte contre le Sida et plus généralement contre les infections sexuellement transmissibles.

Cette initiative, suivie par de nombreuses municipalités en France et à l'international, soutient les objectifs suivants à l'horizon 2025 :

- 95% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique,
- 95% des personnes connaissant leur statut virologique suivent un traitement antirétroviral,
- 95% des personnes traitées par antirétroviraux ont une charge VIH indétectable

Le projet de l'association C3S (Corse Stratégie en Santé Sexuelle) complète ces objectifs en y ajoutant : **0 % de discriminations tolérées.**

En effet, outre les infections sexuellement transmissibles dont il faut impérativement éviter la propagation grâce aux dépistages, à l'information et à l'accès facilité à des traitements, il semble désormais impératif de s'engager dans la lutte contre les discriminations considérant que celles-ci ont un impact majeur sur le bien-être, la vie affective et sexuelle et retentissent sur la lutte contre le VIH.

Cette association permettra de mobiliser l'ensemble des acteurs de la santé sexuelle autour d'un plan d'actions restant à définir par le futur conseil d'administration.

Elle aura pour but de soutenir sur l'ensemble du territoire corse toute initiative visant à mettre fin à toute forme de discrimination quelle qu'elle soit, ayant un impact sur le bien-être, la vie affective et sexuelle, pour l'ensemble de la population et notamment à l'égard des femmes et des filles, des hommes et des garçons, des séniors, des personnes LGBT +, des travailleurs et travailleuses du sexe mineurs et majeurs, des migrants, des personnes présentant des addictions, en situation de précarité et/ou en situation de handicap ayant pour objectif l'inclusion.

Si l'Assemblée de Corse valide ce projet de création, une assemblée générale constitutive sera organisée. Elle réunira des praticiens hospitaliers, des associations œuvrant dans le champ de la santé sexuelle, les représentants des URPS et des ordres, des libéraux œuvrant dans le champ de la santé sexuelle, des représentants d'usagers. Cette assemblée générale aura pour objectif d'élire les membres du conseil d'administration. Enfin, le conseil d'administration élira la présidence de l'association et déterminera les conditions d'adhésion.

C3S deviendra l'organe de coordination et de recherche de financements concernant le déploiement de la stratégie en santé sexuelle de Corse.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver la constitution de l'association C3S ;
- D'approuver le projet de statuts joint en annexe qui seront modifiés lors de l'assemblée générale constitutive ;
- D'approuver l'adhésion de la Collectivité de Corse à cette association ;
- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.